

Une exposition sur les oubliés de l'Histoire genevoise ouvre ses portes à Uni Carl-Vogt

Les «marginiaux» révèlent une société

PROPOS RECUEILLIS PAR
MÉLINA FROIDURE

Exposition ► Que nous apprennent les marginaux du XIX^e siècle sur nous-même? «Figures de l'ombre. Histoires genevoises», la nouvelle exposition de l'université de Genève (Unige), interroge la notion des «marges» d'une société. En confrontant le récit d'individus marginalisés au discours officiel des autorités, elle pose aussi la question de la transmission de l'histoire. L'exposition se focalise sur trois catégories de marginaux – les détenus, les indigents et les alié-nés – dans la Genève du XIX^e siècle

L'événement est organisé par Federico Dotti (en médaillon, © ALEXANDRE BOURQUIN), doctorant à l'Unige. Il rédige une thèse en didactique de l'Histoire. Rencontre.

En confrontant le récit d'individus marginalisés au discours officiel des autorités, l'exposition pose la question de la transmission de l'histoire.

FDI



«Pour comprendre une société, on peut partir de l'individu qu'elle a marginalisé»

Federico Dotti

Pourquoi s'intéresser aux marges?

Federico Dotti: Pour comprendre une société, on peut partir de l'individu qu'elle a marginalisé. On baigne dans un système de normes et de références. Je pense qu'il est important d'aller voir comment elles ont émergé pour les questionner.

Quel est l'objectif de cette exposition?

Approfondir la réflexion sur les usages publics de l'histoire, c'est-à-dire son rôle chaque fois qu'elle est invoquée ou convoquée dans le débat public. L'histoire a des implications citoyennes. On lui attribue aujourd'hui une fonction de compréhension du présent. Or elle est toujours politisée. Il est parfois plus simple de relayer un discours consensuel.

Ce dialogue entre le discours officiel des autorités et son impact sur la société permettrait donc de faire la lumière sur ces «figures de l'ombre»?

Oui. Je voulais mettre en regard le point de vue des institutions, et ses effets concrets sur des parcours de vie. Et, ce faisant, de poser les enjeux de la transmission d'une forme de marginalité.

Pourquoi vous êtes-vous focalisé sur le XIX^e siècle?

C'est à cette époque que sont jetées les bases de notre organisation sociale. L'Hôpital général est scindé en trois institutions distinctes: la Prison pénitentiaire, l'Hospice général et l'Asile d'aliénés. On assiste à la naissance de la prison moderne, inspirée des idées de Jérémy Bentham (voir encadré).

«Figures de l'ombre» est d'ailleurs organisée sur le modèle d'une prison panoptique, à la Bentham. Pourquoi ce choix?

Je souhaitais plonger le visiteur dans les conditions de détention de l'époque. On retrouve un espace central depuis lequel on peut tout observer. De là partent

d'autres espaces. A l'instar des «catégories sociales», ces lieux sont séparés, mais on peut facilement passer de l'un à l'autre. Les frontières restent poreuses.

Quels questionnements sont-ils ressortis, selon les profils étudiés?

PRISON PANOPTIQUE

Le philosophe anglais Jérémy Bentham imagine, au XVIII^e siècle, un nouveau type de «prison idéale», capable de «régénérer» les malfaiteurs. Son architecture, qu'il décrit dans le *Panopticon*, aurait, selon son concepteur, une influence sur le comportement des détenus. La prison panoptique est composée d'une tour centrale, d'où l'on peut observer sans être vu les cellules qui l'entourent. Ainsi, les prisonniers ont la sensation d'être observés en permanence. Ce contrôle social les décourage d'adopter tout comportement déviant. MFE

Les immeubles comme le climat, ça surchauffe

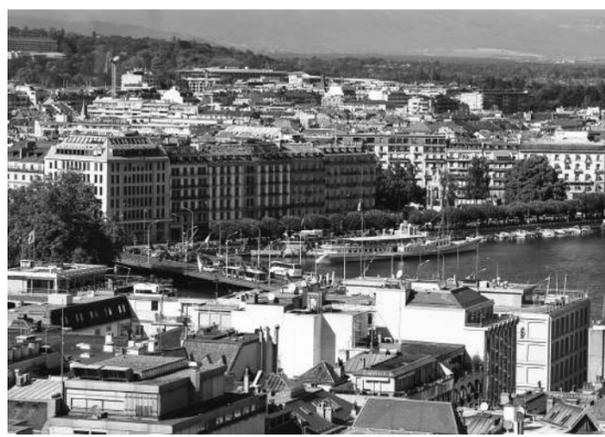
Ecologie ► Les Verts genevois déposent un projet de loi pour optimiser le chauffage des bâtiments. Objectif: réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La consommation énergétique des bâtiments représente près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du canton de Genève. Un bilan qu'il faut rapidement améliorer estime Adrienne Sordet, députée verte au Grand Conseil. Dans un projet de loi tout juste déposé, elle invite le parlement à revoir les seuils de tolérance en la matière.

Si les normes sont devenues de plus en plus exigeantes concernant les nouvelles constructions, le bâti existant reste très gourmand en énergie. Le chauffage est le premier incriminé: l'utilisation d'énergies fossiles et une mauvaise isolation, combinaison courante dans les vieux bâtiments, plombe le bilan. Pour réaliser les objectifs du plan climat cantonal, soit une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, de nouvelles mesures s'imposent, selon les Verts.

«Il y a peu de marge de manœuvre pour limiter ces dépenses énergétiques, car la majorité de ces bâtiments font partie du domaine privé. On ne peut pas forcer les propriétaires à assainir leurs biens», relève la députée. Un levier existe néanmoins. La loi actuelle sur l'énergie (LEn) prévoit un contrôle de la consommation des bâtiments sur la base d'un indicateur: l'indice de dépense de chaleur (IDC). Si les villas individuelles n'y sont pas soumises, tout le reste du bâti résidentiel et industriel doit faire l'objet de ce calcul. Il représente la quantité en mégajoules d'énergie consommée annuellement pour la production de chaleur (chauffage et eau), rapportée à la taille du bien immobilier (MJ/m²). «A partir d'un certain seuil (800 MJ/m²), les propriétaires doivent faire un audit de leur bâtiment et prévoir des travaux permettant d'abaisser la consommation d'énergie. Mais ce seuil est trop élevé», regrette l'élue verte.

En 2016, plus de la moitié des bâtiments soumis à l'IDC consommaient annuellement entre 400 et 600 MJ/m². Un niveau inférieur au seuil qui per-



En 2016, plus de la moitié des bâtiments soumis à l'IDC consommaient annuellement entre 400 et 600 MJ/m². JEAN-PATRICK DI SILVESTRO

met à l'Etat d'imposer des travaux, et qui place ces bâtiments hors d'atteinte des lois actuelles. «Nous aimerions que 30% des bâtiments soient à l'avenir touchés par ces mesures.» Aujourd'hui, seuls 2% d'entre eux atteignent le seuil critique. Il devrait être abaissé nettement pour inclure une plus grande part de bâtiments. «Ces travaux représentent des investissements à long terme qui permettent de

faire des économies conséquentes d'énergie, mais aussi d'argent. Au final, tout le monde est gagnant», estime la députée.

Le projet de loi exclusivement signé par des élus verts devrait être présenté lors de la prochaine session du Grand Conseil. Adrienne Sordet reconnaît que viser les 30% est «ambitieux», et n'exclut pas un renvoi en commission.

MAUDE JAQUET

Les Emirats interpellés sur Ahmed Mansoor

Droits humains ► La mission diplomatique des Emirats arabes unis (EAU) à Genève a reçu une visite inopinée mardi. Faute de réponse à une demande préalable d'entrevue avec l'ambassadeur la semaine passée, plusieurs militants du Service international pour les droits de l'homme (ISHR) et du Gulf Center for Human Rights se sont rendus directement sur place. Mais ils n'ont pas été auditionnés. Les deux ONG réclament la libération du défenseur des droits humains Ahmed Mansoor – lauréat du Prix Martin Ennals en 2015, qui est soutenu par la Ville de Genève. Une campagne internationale a été lancée dans ce but (#FreeAhmed). Le militant «fêtait» ses 50 ans mardi en cellule.

Ahmed Mansoor a été arrêté en 2017 et condamné le 29 mai 2018 à dix ans de prison et l'équivalent de 233 000 euros d'amende. Son crime? «Publication de fausses informations, de rumeurs et de mensonges sur les Emirats arabes unis», susceptibles de «porter atteinte à l'harmonie sociale et à l'unité nationale», selon les autorités émiraties. Pour les ONG, ce n'est

ni plus ni moins qu'un délit d'opinion qui est imputé à l'activiste, lourdement puni, comme d'autres dans ce pays, pour avoir simplement exprimé ses idées publiquement.

«Avant son emprisonnement, Mansoor était connu comme 'le dernier défenseur des droits humains aux Emirats' pour son travail intrépide visant à documenter les violations des droits dans le pays», détaille une lettre signée par 140 organisations, qu'ISHR a tenté de remettre à la représentation diplomatique des EAU à Genève. En vain. Cette dernière n'a pas non plus reçu le «gâteau factice» que les ONG voulaient remettre au militant pour son anniversaire, ni accédé à une demande de rencontre.

Début septembre, Ahmed Mansoor avait entamé une grève de la faim pour protester contre ses conditions de détention: à l'isolement, confiné 24h/24 dans une minuscule cellule sans lit et sans eau courante, indique l'ISHR. Sans nouvelles depuis, les ONG sont inquiètes pour sa santé.

CHRISTOPHE KOESSLER